

## PROGRAMME TRANSVERSAL « GAS »



### AGENDA 2030 - ODD



### CULTURE 21 ACTIONS - ENGAGEMENTS

1. DROITS CULTURELS
4. CULTURE ET ENVIRONNEMENT
5. CULTURE ET ÉCONOMIE
6. CULTURE, ÉQUITÉ ET INCUSION SOCIALE

DURABLE, TRANSVERSAL, DROITS HUMAINS, STRATÉGIE, INCLUSION, ÉQUITÉ, BIEN-ÊTRE, DIVERSITÉ, ACCÈS, TRANSPARENCE



## 1. Terrassa et la culture

Terrassa, située dans l'arc métropolitain de Barcelone, est une ville dont l'identité est influencée par son passé industriel, qui a laissé une marque très particulière sur le patrimoine culturel local, ainsi que par son offre culturelle et ses traditions locales.

C'est une ville vivante et dynamique, avec une croissance démographique exponentielle due à l'immigration depuis l'industrialisation. C'est une ville multiculturelle, avec un solide réseau d'associations et d'organisations culturelles du monde entier.

**GAS NOUS RAPPROCHE DU MODÈLE D'UNE VILLE AVEC UNE VISION SYMBIOTIQUE DU GENRE, QUI PREND EN COMPTE TOUTES LES ACCESSIBILITÉS ET QUI EST POLYÉDRIQUEMENT DURABLE.**

## 2. Objectifs et mise en œuvre du projet

### 2.1. Objectifs principaux et spécifiques

L'objectif est la transformation de toutes les politiques publiques promues par les services de promotion culturelle et audiovisuelle par la mise en œuvre de trois dimensions générales :



- » G-genres.
- » A-accessibilité.
- » S-durabilité.

Ces dimensions servent de cadre à un large éventail de facteurs dont les spécificités sont les suivantes :

- » Intégrer dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques culturelles une perspective non sexiste et non androcentrique qui garantisse l'égalité des genres et la non-discrimination et favorise la participation et la visibilité de l'ensemble de la diversité affective, sexuelle et de genre.
- » Intégrer dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques culturelles une perspective d'égalité des conditions en ce qui concerne l'exercice des droits culturels de tous les citoyennes et les citoyens, en garantissant l'accessibilité universelle indépendamment des capacités et du contexte socio-économique des et la non-discrimination fondée sur la nationalité, l'appartenance ethnique, la culture ou la religion.
- » Intégrer dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques culturelles une perspective de durabilité qui tienne compte des limites physiques de notre planète et garantisse une gestion respectueuse de l'environnement conforme aux ODD, en particulier une production et une consommation responsables, en visant une empreinte carbone nulle.
- » Promouvoir, par le biais des politiques culturelles, la diffusion, la sensibilisation et la création d'un débat autour des trois perspectives : le genre, l'égalité et la durabilité.

## 2.2. Développement du projet

Le plan d'action est en cours d'élaboration :

- Contextualisation et analyse des politiques culturelles locales actuelles, en relation avec les axes de la diversité des genres, de l'accessibilité comprise comme l'égalité et la durabilité.

- Détection des possibilités d'amélioration dans la conception et la mise en œuvre des politiques culturelles locales par rapport aux axes GAS.
- Conception et description des actions GAS à intégrer dans les politiques culturelles locales.
- Conception d'indicateurs de gestion pour l'évaluation des actions de la CSA dans les politiques culturelles locales.
- Formation du personnel impliqué dans les services culturels de l'entreprise.
- Diffusion du label GAS.
- Suivi du label GAS :
  - » interne, par l'intermédiaire des personnels de l'entreprise.
  - » externe, par l'intermédiaire d'une commission au sein du Conseil de la culture.

Le label GAS émerge de la connexion de plusieurs actions directes liées aux trois axes qui commencent à être mis en œuvre à partir du mandat 2019-2023 :

- » Attention à la perspective de genre et antiraciste dans l'exposition professionnelle promue par l'organisation municipale.
- » Élargissement des réductions sur le prix des billets pour les spectacles, concerts et autres activités, en étendant les groupes et le pourcentage de réduction jusqu'à 50 % (par exemple, pour les personnes âgées de 13 à 30 ans) et même 100 % (pour les personnes âgées de 18 ans au cours de l'année et résidant dans la ville). Création de la carte « La Culture, c'est toi » pour les jeunes des onze espaces quotidiens de la ville, qui offrent à ces personnes et à leurs familles un accès gratuit à toutes les expositions professionnelles locales.
- » Application de mesures de durabilité dans les événements culturels organisés par la municipalité ou avec la collaboration de la municipalité (dans ce cas, par le biais de la formation et du soutien aux organismes organisateurs) en ce qui concerne l'élimination correcte des déchets, la réduction de la consommation de plastique et de papier à usage unique dans les campagnes de communication, l'offre de produits durables, la réduction de l'impact sonore et l'attention portée à la biodiversité et à l'environnement.
- » Ces mesures s'appliquent également à la gestion interne du service.
- » Promotion et intégration des projets communautaires dans les programmes professionnels organisés par la municipalité.
- » Reformulation des critères d'attribution des subventions pour les services culturels de l'entreprise afin d'intégrer les axes GAS.
- » Formation du personnel de l'entreprise à la diversité des genres, au langage non sexiste, à la gestion des communautés, aux mesures d'accessibilité et à la durabilité des politiques culturelles.
- » Intégration de systèmes d'accessibilité dans les fonctions d'organisation municipale et les concerts (description audio, sous-titres, visites tactiles).

Le plan d'action est élaboré entièrement avec le personnel des services culturels de la corporation et la formation est dispensée gratuitement par les institutions provinciales ou régionales, qui deviennent ainsi des partenaires dans la phase de couverture des besoins en formation.

## LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS ORGANISÉS PAR LA MUNICIPALITÉ OU EN COLLABORATION AVEC ELLE DOIVENT METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE DURABILITÉ CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, LA CONSOMMATION DE PLASTIQUE ET DE PAPIER, LES PRODUITS DURABLES, L'IMPACT SONORE ET L'ATTENTION PORTÉE À LA BIODIVERSITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.



## 3. Impacts

### 3.1. Impacts directs

Les actions visant à éliminer les barrières socio-économiques et à garantir l'égalité d'accès aux produits culturels professionnels exposés dans la ville ont permis d'augmenter le nombre de jeunes spectateurs et spectatrices lors des spectacles et des concerts, et d'attirer des spectateurs et spectatrices issu·e·s de quartiers dont le revenu par habitant·e est moyen ou faible.

Les mesures environnementales prises dans le cadre d'événements culturels rendent la ville et sa population plus respectueuses de la planète et ont permis de réduire l'empreinte carbone des politiques culturelles.

Le secteur culturel professionnel est plus égalitaire et diversifié grâce, entre autres, au fait que le label GAS assure la parité et la diversité dans l'élaboration des programmes professionnels municipaux, tant au niveau des artistes engagé·e·s que de la visibilité de cette parité et de cette diversité dans les produits culturels exposés.

### 3.2. Évaluation

L'évaluation du programme GAS sera assurée par les indicateurs de gestion du plan d'action, qui sont en cours d'élaboration. Ces indicateurs comprendront, outre des indicateurs quantitatifs, des indicateurs qualitatifs. Exemples d'indicateurs déjà définis :

- » % de femmes auteures au sein des programmes professionnels.
- » % de femmes réalisatrices au sein des programmes professionnels.
- » % d'artistes féminines au sein des programmes professionnels.
- » % de participant·e·s aux programmes professionnels de district.
- » % de spectacles ou de concerts avec des mesures d'accessibilité sensorielle.
- » Pourcentage de billets à prix réduit (ventilé par type de réduction).

- » % des billets grâce à la carte « La Culture, c'est toi ».
- » Nombre de réceptions ou de concerts dont l'empreinte carbone est de 0.
- » Nombre de représentations ou de concerts utilisant des matériaux à usage unique.
- » Le label GAS a-t-il changé votre point de vue sur votre travail (oui/non) ?
- » Dans quelle mesure pensez-vous que le label GAS a changé votre façon de travailler ?

### 3.3. Facteurs clefs

Les facteurs qui expliquent le succès du label GAS sont les suivants :

- » Le professionnalisme et la qualité humaine du personnel des services culturels. Dans le domaine culturel, les valeurs intrinsèques avec lesquelles nous travaillons au quotidien jouent également en faveur d'un projet tel que GAS.
- » La synchronisation du projet avec l'agenda mondial de défense des Droits humains et de la durabilité face à la crise climatique.
- » Le recul du capitalisme et la prise de conscience générale que le handicap fait partie de la vie de chacun·e à un moment ou à un autre et qu'il ne doit pas être un obstacle à l'accès à la culture.
- » Le fossé socio-économique se creuse entre les revenus les plus élevés et les plus faibles, et ces derniers, sans actions garantissant l'égalité d'accès à la participation, à la création et à la consommation culturelles, verraient leurs droits culturels bafoués.

### 3.4. Continuité

Les services culturels, une fois que le sceau GAS a été mis en œuvre dans leurs programmes, prévoient déjà de le reproduire, tant dans le troisième secteur culturel local que dans les autres services de la corporation. Chaque service aura besoin de son propre plan d'action, qui sera pratiquement identique dans ses phases et sa structure, mais particulier dans son contenu, en fonction des spécificités de chaque domaine.

Le projet transversal GAS nous rapproche du modèle de ville sur lequel nous travaillons, une ville avec une vision symbiotique du genre, qui envisage toutes les accessibilités et qui est durable à bien des égards.

**UNE FORMATION EST PROPOSÉE AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE SUR LA DIVERSITÉ DES GENRES, LE LANGAGE NON SEXISTE, LA GESTION DES COMMUNAUTÉS, LES MESURES D'ACCESSIBILITÉ ET LA DURABILITÉ DES POLITIQUES CULTURELLES.**

## 4. Plus d'information

Terrassa était candidate à la sixième édition du Prix international CGLU - Mexico - Culture 21 (novembre 2023 - mars 2024). Le jury du prix a produit son rapport final en juin 2024 et a demandé à la Commission de la culture de CGLU de promouvoir ce projet comme l'une des bonnes pratiques de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la culture.

Cet article a été rédigé par Rosa Boladeras Domingo, conseillère de la présidence, des relations internationales et de la promotion culturelle et audiovisuelle, Terrassa, Catalogne, Espagne.

Contact : [promocio.cultural@terrassa.cat](mailto:promocio.cultural@terrassa.cat)

Site web : [www.terrassa.cat](http://www.terrassa.cat)